

Code de conduite du personnel de production de NBCUniversal

Comcast Corporation, y compris Comcast Cable, NBCUniversal et Sky (collectivement, « nous », « notre », « nos » ou la « Société »), est déterminée à faire preuve d'intégrité et à se conformer aux lois et aux règlements applicables. Nous exigeons que nos employés se conforment aux normes rigoureuses qui sont stipulées dans notre code de conduite et nous attendons à ce que les membres de notre personnel qui travaillent à nos productions (le « Personnel de production » ou « vous ») se conforment à ces mêmes normes rigoureuses, qui sont stipulées dans le présent Code de conduite du personnel de production (le « Code de conduite »).

Dans le présent Code de conduite, le terme « Fournisseur » désigne chaque personne physique ou morale qui nous fournit des produits ou des services, notamment des services de dotation en personnel, y compris les membres de son personnel, ses sous-traitants et ses mandataires. Le terme « Partenaire en affaires » désigne une autre entité qui a conclu un partenariat commercial avec nous. Notre Code de conduite des fournisseurs et des autres partenaires en affaires stipule également les normes auxquelles nous souhaitons que nos tiers Fournisseurs et nos Partenaires en affaires se conforment.

De par le travail que vous accomplissez dans le cadre de nos productions, vous jouez un rôle crucial au sein de notre entreprise; nous nous attendons donc à ce que vous respectiez les normes d'éthique, partagiez les engagements énoncés dans le présent Code de conduite et vous y conformiez, et respectiez les autres politiques que nous pourrions imposer aux membres du Personnel de production. Plus particulièrement, nous nous attendons à ce que vous remplissiez vos fonctions en vous conformant aux lois et aux règlements applicables. En travaillant au sein de la Société, vous reconnaissez que vous vous comporterez conformément au présent Code de conduite et aux exigences qui y sont prévues.

Si les normes énoncées dans le présent Code de conduite sont plus sévères que celles que prévoit la loi, nous nous attendons à ce que vous vous conformiez aux normes stipulées dans le présent Code de conduite. Le présent Code de conduite complète, sans le remplacer, le contrat que vous avez conclu avec nous. En cas de contradiction entre le présent Code de conduite et l'une ou l'autre des dispositions de ce contrat, les dispositions contractuelles prévaudront. Nos unités commerciales pourraient imposer des politiques ou des exigences supplémentaires ou plus précises relativement à l'un ou l'autre des sujets abordés dans les présentes.

Traiter chacun avec équité et respect

Nous traitons nos collègues et nos travailleurs avec dignité, les embauchons en fonction de leur aptitude à effectuer le travail demandé, et non en fonction de leurs qualités personnelles ou de leurs convictions, et les traitons équitablement et conformément aux lois et aux règlements applicables qui régissent les normes du travail.

- **Interdiction de toute forme de discrimination ou de harcèlement** Vous devez faire en sorte, de par votre comportement, de favoriser un milieu de travail inclusif où la discrimination n'est pas tolérée afin que chacun des travailleurs soit traité avec respect et dignité. Cela signifie que vous devez vous abstenir de toute forme de harcèlement ou de discrimination fondé sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la religion, l'âge, l'état civil, l'origine nationale, l'ascendance, la grossesse ou la maternité, les problèmes médicaux, le handicap physique ou mental ou un trait de caractère ou un état qui est protégé par la loi (ce qui peut varier selon le pays). Aucun comportement discriminatoire, harcelant, offensant, injurieux ou menaçant, ni aucune mesure de représailles, ni aucun comportement qui ne favoriserait pas un milieu de travail respectueux ne sera toléré de la part d'un membre du Personnel de production.
- Dans la mesure où vous embauchez des travailleurs, nous exigeons que vous preniez les engagements suivants :
 - **Prévention du travail forcé et de la traite des personnes** Vous devez vous assurer que les personnes que vous embauchez travaillent de leur plein gré et que vos méthodes de gestion des

ressources humaines, y compris votre processus d'embauche, ne permettent aucune pratique abusive ou illégale ni aucune forme d'exploitation. Il vous est interdit d'avoir recours au travail forcé, y compris la traite de personnes, ou de le permettre. Adoptez des normes d'embauche responsable et exigez que vos mandataires et vos agents de recrutement se conforment aux mêmes normes. N'imposez aucune restriction déraisonnable à la liberté de circulation de vos travailleurs, que ce soit dans les limites de leur lieu de travail ou à l'extérieur (par exemple, ne les empêchez pas de sortir de votre établissement), et ne confisquez pas leurs documents d'identité ou de voyage gouvernementaux. Les travailleurs n'ont pas de frais à payer pour être embauché et on ne doit pas les empêcher d'obtenir les sommes qui leur sont dues ou exiger des frais pour les obtenir.

- **Prévention de l'embauche d'enfants** Tous les travailleurs doivent avoir atteint le plus élevé des âges suivants, soit l'âge minimal requis par la loi ou l'âge de 16 ans. Ne permettez pas à de jeunes travailleurs (au sens des lois locales) de travailler la nuit, de faire des heures supplémentaires ou d'exécuter un travail dangereux.
- **Chaîne d'approvisionnement inclusive** Favorisez la diversité en appuyant des entreprises qui en sont issues et en leur donnant une chance équitable de répondre à des appels d'offres et d'obtenir des contrats.
- **Main-d'œuvre autorisée** Embauchez des travailleurs qui sont autorisés par la loi à travailler dans le territoire hôte, y compris en examinant les documents pertinents, s'il y a lieu.
- **Liberté d'association** Conformez-vous aux lois et aux règlements locaux applicables qui régissent le droit des travailleurs de former des associations de travailleurs et d'y adhérer.
- **Salaire et avantages sociaux** Payez vos travailleurs aux dates convenues et versez la rémunération (y compris les heures supplémentaires et les avantages sociaux) requise par la loi ou par contrat. Les heures supplémentaires doivent être payées selon le salaire minimum ou le tarif horaire normal. Nous exigeons que vous respectiez le nombre d'heures de travail maximal prévu par la loi ainsi que les normes internationales applicables, s'il y a lieu, et interdisons l'imposition d'heures supplémentaires obligatoires ou le prélèvement de déductions inéquitables sur le salaire.
- **Santé et sécurité** Adoptez des méthodes, des mesures de contrôle et des mécanismes appropriés en vue d'offrir un milieu de travail sûr, sécuritaire et sain à vos travailleurs et à vos sous-traitants ainsi qu'aux membres du public dans les collectivités où vous exercez vos activités. Assurez-vous que vous remplissez les exigences des lois applicables et suivez les pratiques exemplaires et que vos travailleurs reçoivent la formation appropriée sur les consignes de santé et de sécurité et qu'ils soient consultés, au besoin, à ce sujet.

Promouvoir la santé et la sécurité

Nous sommes déterminés à offrir un milieu de travail sécuritaire et à promouvoir la santé et le bien-être de tous. Nous nous conformons aux lois et aux règlements applicables qui régissent la santé et la sécurité en milieu de travail et exerçons nos activités de manière à réduire le plus possible le risque que nos employés se blessent ou subissent un préjudice. Nous encourageons les membres de notre Personnel de production à signaler tout comportement ou méthode susceptible de présenter un danger en milieu de travail.

Se comporter en respectant la loi et en faisant preuve d'intégrité

Nous nous attendons à ce que vous exécutiez votre travail honnêtement et dans le respect de l'éthique et en vous conformant à l'ensemble des lois et des règlements applicables dans les pays et les territoires où vous travaillez.

- **Conformité aux lois** Vous devez vous conformer aux lois et aux règlements applicables dans les États et les pays où vous travaillez, y compris les lois sur la concurrence, les lois qui régissent les relations

avec les gouvernements, la lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale, ainsi que les traités et règlements applicables au commerce international.

- **Lois en matière de lutte contre la corruption** Vous devez vous conformer aux lois et aux règlements applicables qui régissent la lutte contre la corruption et ne pas chercher à influencer qui que ce soit, directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un tiers), en lui versant des pots-de-vin ou des commissions occultes ou en utilisant d'autres moyens inappropriés ou contraires à l'éthique, ou en ayant recours à des moyens qui pourraient nuire à la réputation et aux valeurs de la Société. Tous les cadeaux et les invitations doivent être offerts ou acceptés à des fins commerciales valides, être considérés comme prudents et raisonnables selon les normes locales et les normes du secteur, être perçus comme étant appropriés, ne pas risquer d'embarrasser la Société ou de nuire à sa réputation et être conformes à la loi. Il vous est strictement interdit d'offrir un cadeau à un représentant gouvernemental ou de l'inviter à quelque type de divertissement que ce soit en notre nom, sans égard à la valeur, ou de faire une contribution à un parti politique, à un responsable politique ou à un candidat dans le cadre du travail que vous effectuez pour notre compte, sans avoir obtenu au préalable notre approbation écrite. [Veuillez consulter votre supérieur pour savoir comment obtenir une approbation préalable.]
- **Conflit d'intérêts** Évitez toute situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts. Il vous est interdit d'utiliser les renseignements nous concernant pour votre avantage personnel ou pour promouvoir une entreprise ou une activité concurrente. Vous devez nous informer des conflits d'intérêts réels, éventuels ou apparents qui pourraient survenir dans le cadre du travail que vous effectuez pour notre compte en raison des relations personnelles ou commerciales que vous entretenez avec nous, nos employés, nos clients, nos Fournisseurs, nos Partenaires en affaires ou nos concurrents.
- **Registres** Vous devez tenir des registres dans lesquels toutes les opérations financières que vous effectuez dans le cadre de votre travail sont inscrites de façon exacte et complète. Il vous est strictement interdit de faire une inscription dans nos livres et registres comptables ou de modifier, dissimuler ou détruire des documents de manière à dénaturer ou à déformer des faits, des circonstances ou des opérations. Vous devez obtenir les autorisations appropriées pour chaque dépense et conserver les documents justificatifs appropriés.
- **Opérations d'initiés** Il vous est interdit d'acheter ou de vendre des titres pendant que vous êtes en possession de renseignements importants qui n'ont pas été communiqués au public et de communiquer de tels renseignements à d'autres personnes à des fins inappropriées.
- **Activités politiques** Nous interagissons avec les gouvernements et participons à des activités politiques en nous conformant aux lois et aux règlements applicables et aux politiques de la Société. Nous reconnaissons en outre que les employés, y compris les membres du Personnel de production, pourraient participer, à titre personnel, à des activités politiques dans les collectivités où ils habitent et travaillent. Lorsque nous participons à des activités politiques et interagissons avec un gouvernement, nous respectons les normes éthiques et juridiques les plus rigoureuses et nous nous conformons à la politique de la Société en la matière.

Protéger les renseignements personnels, le droit à la vie privée et les biens

Nous nous attendons à ce que vous protégiez les renseignements dont vous prenez connaissance ou les biens que vous utilisez dans le cadre de votre travail, que vous les utilisiez de façon appropriée et que vous respectiez toutes les lois qui régissent la protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée qui s'appliquent dans le cadre de votre travail.

- **Protection des renseignements personnels et du droit à la vie privée** Vous devez vous engager, comme nous le faisons, à protéger et à respecter le droit à la vie privée de nos employés, de nos clients et de nos Partenaires en affaires et à traiter leurs renseignements personnels avec soin. Nous sommes assujettis à un grand nombre de lois et de règlements qui régissent la collecte et l'utilisation des renseignements personnels. Si nous vous communiquons des renseignements personnels ou exclusifs nous concernant ou concernant nos clients ou d'autres tiers, ou si nous vous autorisons à les consulter,

vous devrez les traiter et les utiliser conformément aux lois applicables qui régissent la protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée ainsi qu'aux modalités du contrat que vous avez conclu avec nous. Vous devez également vous assurer que seuls les employés autorisés auront accès à nos renseignements et il vous est interdit de communiquer nos renseignements à un tiers sans notre autorisation, à moins que la loi ne vous y oblige. Vous devez aviser votre supérieur sans délai si l'un ou l'autre des renseignements de la Société a été perdu ou volé ou a été consulté, utilisé ou communiqué de façon inappropriée ou si vous soupçonnez une telle situation.

- **Protection de notre propriété intellectuelle et d'autres biens** Vous devez protéger notre propriété intellectuelle (par exemple, nos marques, nos marques de commerce, notre savoir-faire, nos inventions, nos brevets, notre contenu et nos autres éléments de matériel protégés par le droit d'auteur, nos secrets commerciaux, nos stratégies, nos programmes informatiques et nos propriétés médias, y compris les sites Web et les applications) contre l'accès non autorisé, le vol, la mise au rebut, les cyberattaques, l'utilisation abusive, la diffusion non autorisée ou tout autre type de perte. Les biens technologiques, les services de messagerie électronique et les ressources d'information, ainsi que les relations avec la clientèle, sont la propriété de la Société et doivent être utilisés uniquement dans le cadre de l'exercice des activités de la Société.
- **Mise en place de mécanismes de sécurité** Vous devez mettre en place et maintenir des mécanismes physiques, techniques et organisationnels appropriés, selon le cas, pour assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de vos systèmes, processus et services et assurer la sécurité des données qui vous sont confiées, auxquelles vous avez accès ou que vous détenez pour le compte de la Société.
- **Continuité des activités** Au besoin, vous devez évaluer le risque qu'une situation d'urgence ou un autre type de catastrophe survienne et mettre en œuvre les plans et méthodes d'intervention appropriés qui en atténueraient les effets sur votre entreprise, y compris des plans de garantie de service et de rétablissement d'urgence relativement aux produits ou aux services que vous nous fournissez, selon nos exigences.

Communiquer de façon responsable

Il est interdit de faire quelque déclaration que ce soit au nom de la Société sans autorisation. Nous nous assurons que nos communications externes sont honnêtes et exactes. Nous devons nous assurer que, dans toutes les communications qui pourraient évoquer la Société, que ce soit pendant les heures de travail ou non, nous faisons preuve de professionnalisme, respectons la confidentialité et sommes soucieux des répercussions que les termes que nous employons pourraient avoir sur l'entreprise et la réputation de la Société. Ce principe s'applique aux communications faites en personne, par téléphone, par courrier électronique et sur les réseaux sociaux.

Entretenir des relations fondées sur l'éthique avec les Fournisseurs et les autres Partenaires en affaires et protéger l'environnement

Nous nous efforçons de ne conclure des partenariats qu'avec des personnes qui partagent nos valeurs. Les partenariats constituent un aspect essentiel des activités commerciales et, à notre avis, ils doivent être fondés sur la confiance et l'intérêt mutuel. Nous interagissons avec les participants au marché en faisant preuve d'honnêteté et d'intégrité et nous exigeons que nos Partenaires en affaires fassent de même. Nous sommes déterminés à offrir à divers Fournisseurs la possibilité, dans un contexte concurrentiel, d'obtenir l'un ou l'autre de nos contrats et nous évaluons les offres de service des Fournisseurs en fonction de critères tels que la qualité, la fiabilité, la qualité d'exécution, le prix, le service et nos exigences techniques.

Nous sommes déterminés à réduire l'empreinte environnementale de notre entreprise, notamment en faisant des efforts pour éliminer les émissions et les déchets (y compris le plastique à usage unique), préserver les ressources naturelles et assurer notre approvisionnement de façon responsable. Nous exigeons que nos Fournisseurs et nos Partenaires en affaires exercent leurs activités de façon responsable et efficace sur le plan

environnemental et se conforment aux lois et aux règlements applicables en la matière. Nous leur demandons d'appuyer nos programmes et de nous faire part, sur demande, des progrès accomplis à ce chapitre.

- **Pratiques commerciale durables** Vous devez absolument exercer vos activités en faisant des efforts raisonnables pour respecter les normes et les pratiques exemplaires du secteur de manière à réduire votre empreinte environnementale. Vous devez gérer et atténuer les répercussions de votre entreprise sur les ressources naturelles, les émissions et les déversements de polluants ainsi que les autres incidences sur l'environnement qui pourraient être attribuables à vos activités commerciales, y compris le travail que vous effectuez pour notre compte relativement au développement de nouveaux produits ou à la modification de produits existants.
- **Approvisionnement responsable** Assurez-vous d'obtenir les matériaux entrant dans la fabrication des produits de façon responsable, de développer des produits d'emballage plus efficaces et durables pour ces produits et de réduire ou d'éliminer l'utilisation de substances dangereuses dans les produits que vous nous fournissez et, si vos produits contiennent des matières dangereuses ou des minerais de conflit, vous devez vous conformer aux lois et aux règlements applicables, y compris ceux qui régissent l'étiquetage. Vous devez également, à notre demande, nous aider à identifier le type, l'origine et la chaîne de traçabilité des matériaux qui entrent dans la fabrication des produits.
- **Permis environnementaux et obligation d'information** Vous devez obtenir tous les permis environnementaux requis dans le cadre de vos activités et les tenir à jour et remplir les obligations d'information qui vous incombent.

Lutter contre la violence en milieu de travail

La sécurité de nos employés et de nos activités est de la plus haute importance. Nous avons instauré des processus, y compris des plans d'intervention d'urgence, qui contribuent à protéger nos employés et nos biens. Nous nous attendons à ce que vous jouiez un rôle actif en vue d'assurer la sécurité de nos équipes et de réduire le plus possible les répercussions que les situations d'urgence sont susceptibles d'avoir sur nos clients et nos activités commerciales. Si vous avez des questions à poser ou des préoccupations à soulever, veuillez communiquer avec le service de sécurité de la production.

Demander de l'aide et signaler ses préoccupations

Si vous avez des questions à poser ou des préoccupations à signaler au sujet d'un problème en milieu de travail ou si vous soupçonnez que le comportement de quiconque est illégal ou contraire à l'éthique, nous vous invitons à vous exprimer et vous offrons quelques moyens très simples pour ce faire. Si vous avez des questions à poser ou des préoccupations à signaler quant à la conformité à l'une ou l'autre des dispositions du présent Code de conduite, veuillez consulter votre supérieur.

Si vous avez des préoccupations à signaler au sujet d'un comportement qui pourrait être illégal ou contraire à l'éthique, veuillez vous adresser à votre supérieur ou à un autre dirigeant local ou visiter www.ComcastNBCUniversalListens.com ou www.ComcastSkyListens.com.

Vous pouvez en outre signaler vos préoccupations quant à des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit par courrier électronique à l'adresse [Audit Committee Chair@comcast.com](mailto:Audit_Committee_Chair@comcast.com). Elles seront traitées selon le processus établi par le comité d'audit du conseil d'administration de Comcast Corporation.